

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Présents : MOSSER Mireille – JEHL Pascal - THOMANN Sabrina - UHL Christophe - SCHMIDT Isabelle - MATHIEU Arnaud -
HEINRICH Claude - CASPAR Lucien - DE SOUSA Muriel - BARTH Claire – BALLAND Nathalie –
LUTHRINGER Sandra - KOPP Eric – SELLET Angélique – DEICHLER Nathalie - STOECKEL Joël – WEBER
Sylvain (arrivé à 19h) - HUCK Audrey - CROVISIER Catherine - EHRHART Katia.

Absents non excusés : EHRHART Elisabeth – KLEIN Arnaud

Excusé : SCHREIBER CORDON Damien ayant donné procuration à Mireille MOSSER

Le Conseil Municipal se réunit à titre exceptionnel à la Salle Polyvalente de HILSENHEIM, le 16 février 2021 à 18 heures 30, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie. La convocation datée du 11 février 2021 a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.
Cette séance du conseil se tient à la Salle Polyvalente afin de respecter la distanciation sociale face à l'actuelle pandémie. La Sous-préfecture en a été avisée

La Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**
- 3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2021**
- 4. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - 4.1. Droit de préemption urbain
 - 4.2. Salles multisport – Avenant n°1 au lot 2 –Aménagements extérieurs espaces verts
- 5. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**
 - 5.1. Désignation d'un correspondant défense
 - 5.2. Brigade Verte - Adhésion
 - 5.3. Méthaniseur – pose d'enrobé sur un chemin rural
- 6. FINANCES LOCALES**
 - 6.1. Reconstruction de la cathédrale Notre Dame à Paris – don de bois
 - 6.2. Remplacement de la chaudière gaz au presbytère
 - 6.3. DETR – DSIL – Programme des travaux 2021
 - 6.4. Dépenses à imputer à l'article 6232
 - 6.5. Avenant au bail de la Maison de Retraite St Martin – Factures gaz
- 7. DIVERS ET COMMUNIQUES**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

DESIGNE Mr KOPP Eric comme secrétaire de séance

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal des enfants (CME) a été renouvelé partiellement le 1^{er} février 2021.
Mme la Maire leur souhaite la bienvenue et les félicite pour leur nomination.

Les nouveaux conseillers issus du CME se présentent séance tenante.

DELEURENCE Lilou (maire) – MATHIEU Apolline – TISSERAND Marius – SCHAFFHAUSER Evan –
REINBOLT Emma (adjointe) – BILDSTEIN Lily – HEIM Gabin (adjoint) – BAUR Noé – NEGRINI Héli
HENNINGER Charly – BARTHELME Léane – MERGNAC Amélie.

Des médailles leur sont remises et la traditionnelle photo clôt leur installation officielle

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021, préalablement transmis aux conseillers, est

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

4.1 Droit de préemption urbain

Dans le cadre du droit de préemption, la commune est prioritaire pour acquérir les biens ci-dessous avant d'être proposé aux acquéreurs potentiels.

La Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions présentées aux conseillers.

Le conseil municipal prend acte et n'émet pas d'observations particulières

4.2. Salle multisport – avenant n°1 au lot 2 – aménagements extérieurs espaces verts

Le lot 2 – Aménagements extérieurs des espaces verts autour de la salle multisport avait été attribué à la SAS Thierry MULLER pour un montant de 13 651,05 € HT.

Des travaux différents en plantation et d'aménagement des abords sont proposés.

- La plus-value de l'avenant n°1 est estimée à 1 666,40 € HT, soit 1 999,68 € TTC,
Soit une augmentation de 12,21 % par rapport à son marché de base.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Le marché attribué à Thierry MULLER passe de 13 651,05 € HT à 15 317,45 € HT.

Les crédits inscrits au budget permettent la prise en charge de cette dépense.

Mme la Maire est autorisée à signer la modification de marché conformément aux délégations de fonction accordées par le conseil municipal en séance du 23/06/2020

Le conseil municipal prend acte.

5. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

5.1. Désignation d'un correspondant défense

A chaque renouvellement du conseil municipal, il appartient aux conseillers de désigner un « correspondant défense ».

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires et aura comme mission de relayer les informations sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens.

Différents outils (lettres, actu-défense, guide, affiches, etc..) seront mis à sa disposition pour mener sa mission.

Mme la Maire propose de désigner Mr Arnaud MATHIEU, adjoint.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2. Brigade verte – Adhésion

Se référant à la présentation des missions et rôle de la brigade verte faite en séance du conseil municipal du 19 janvier 2021, Mme la Maire rappelle les différentes missions de la Brigade verte à savoir :

- **Construction sans permis et infraction au PLU**
- **Pollution, feux, bruits, nuisances diverses** – dépôts sauvages d'immondices – production continue et prolongée de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage – aboiements intempestifs de chiens – émission de bruits gênants par véhicule à moteur – trouble de l'ordre public.
- **Animaux** – captures et transports à la SPA de chiens errants non identifiés – transport ou enfouissement d'animaux sauvages blessés ou tués – parcs d'animaux sans clôture suffisante – intervention pour déclaration en mairie d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie
- **Police de la chasse et de la pêche – Surveillance des lacs et rivières**
- **Application des règlements de police et de la circulation** – circulation interdite – circulation d'un véhicule en dehors de la chaussée ou de la voie qui lui est affectée – stationnement interdit
- **Surveillance générale du domaine forestier et des zones rurales, voiries** – circulation sur chemin forestier – occupation, sans autorisation, du domaine public routier
- **Police funéraire**
. Liste non exhaustive

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Le cout de ce service est estimé à 10 307 €/an.

Entendu en son exposé Mme la Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'adhérer au Syndicat Mixte (siège fixé à SOULTZ - 68360) qui a pour objet l'utilisation en commun de gardes champêtres intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes, et d'approuver ses statuts

AUTORISE la Maire, autorité de police, à signer tous documents s'y rattachant et de prendre les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat sur le territoire de la commune

DECIDE d'inscrire en application de l'article L5212-19 du CGCT ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte qui sera fixée par le Bureau Exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la commune. Par décision du Comité Syndical en date du 12 décembre 1994 cette contribution est soumise à actualisation chaque année. Le Comité Syndical définit le montant de celle-ci qui s'ajoute aux actualisations précédentes.

ADOpte PAR 19 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

5.3. Méthaniseur – Pose d'enrobé sur un chemin rural

La SAS STREICHER avait déposé un dossier de demande de permis de construire d'une unité de méthanisation sur le site d'exploitation existant en zone agricole, rue de la Promenade. Cette demande avait recueilli un avis favorable et le permis a été accordé.

Pour des raisons sanitaires, le chemin d'accès à son unité de méthanisation, doit être propre et imperméable sur une longueur de la voirie et jusqu'à l'accès de son méthaniseur.

Un premier devis pour le reprofilage du chemin existant et mise en œuvre d'une couche de concassé et enrobés noir s'élève à 8 140 € HT pour une longueur de 110 ml.

Toutefois des travaux complémentaires sont nécessaires si le chemin existant n'a pas une couche de forme satisfaisante.

Les travaux s'élèveraient alors à 15 812,50 € HT, soit 18 975 € TTC.

Mr STREICHER souhaiterait trouver un arrangement avec la commune et l'association foncière Il s'engagerait à financer le 1/3 restant.

L'association foncière réunit en janvier s'est positionnée favorablement sous réserve que la commune valide également sa participation.

Dans la discussion, il est soulevé qu'aucune information n'a été communiquée à la population, des questions sont soulevées quant aux nuisances des bruits et nuisances olfactives, impacts sur les habitants du quartier, circulation des camions sur ce chemin, etc...

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 FEVRIER 2021

Lors de l’instruction du permis, aucune instance n’avait évoqué l’état du chemin rural et le permis avait été accordé ainsi.

Après un large débat, le conseil municipal

DECIDE à la majorité, de ne pas réserver une suite favorable à la demande de Mr STREICHER. En attendant la visite du site prévue en mars 2021, le chemin rural restera en l’état actuel.

ADOpte PAR 18 VOIX CONTRE (MOSSER Mireille – JEHL Pascal - THOMANN Sabrina - UHL Christophe - SCHMIDT Isabelle - MATHIEU Arnaud - HEINRICH Claude - CASPAR Lucien - BARTH Claire – BALLAND Nathalie – LUTHRHINGER Sandra - KOPP Eric – SELLET Angélique – DEICHLER Nathalie - HUCK Audrey - CROVISIER Catherine - EHRHART Katia – CORDON SCHREIBER Damien)

3 ABSTENTIONS

FINANCES LOCALES

6.1 Reconstruction de la cathédrale Notre Dame à Paris – Don de bois

Suite de l’incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, de nombreuses collectivités forestières ont exprimé leur soutien en s’engageant à fournir gracieusement un ou plusieurs chênes de leur forêt communale pour reconstruire sa charpente à l’identique.

Après analyse, le cabinet d’architecture en charge de la reconstruction de la flèche et de la charpente de la cathédrale, fait état d’un besoin de 1 300 arbres ayant des qualités et des dimensions bien définies. La Fédération nationale des Communes forestières, avec l’appui de l’ONF, s’est engagée auprès de l’interprofession nationale, France Bois Forêt, à rechercher auprès de ses adhérents 325 chênes correspondant aux besoins. L’ONF fournira 325 chênes des forêts domaniales et la forêt privée apportera les 650 autres arbres.

Les chênes recherchés doivent être exploités pour le 15 mars 2021.

La Fédération nationale des Communes forestières en lien avec son réseau en région s’est organisée pour identifier les collectivités souhaitant soutenir la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris. En parallèle, l’ONF a identifié dans les coupes de chênes façonnés en forêt communale ceux répondant aux exigences du cahier des charges des architectes pour la flèche. Les communes au croisement de ces deux démarches, seront sollicitées via le réseau des Communes forestières pour confirmer leur don d’un ou plusieurs chênes.

Entendu en ses explications l’adjointe en charge de la forêt,

Le conseil municipal après délibéré,

SOUHAITE contribuer à la reconstruction de la charpente de la cathédrale de Notre-Dame de Paris

DECIDE de délivrer gracieusement un ou plusieurs chênes coupés de sa forêt communale. Aucune autre charge ne sera mise à contribution de la commune.

AUTORISE l’adjointe à signer tout document afférent

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE (STOECKEL Joël)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

6.2. Remplacement de la chaudière gaz au presbytère

Le conseil municipal dans sa séance du 19 janvier 2021 avait validé le remplacement de la chaudière gaz au presbytère. L'offre la mieux disante avait été retenue, soit 5 288,73 € TTC.

Un dossier de subvention a été déposé. Afin de pouvoir bénéficier de la prime Oktave estimée à 1130€, la chaudière doit avoir une régulation intégrée. Au vu de cette observation, un nouveau chiffrage a été sollicité auprès du chauffagiste. Le montant s'élève à 5 583.53 € TTC.

Le conseil municipal, après délibéré

VALIDE ce nouveau chiffrage s'élevant à 5 583.53 € TTC établit par EST CHAUFFAGE et qui annule la précédente proposition

AUTORISE la maire à signer tout document s'y rattachant

DIT que la dépense/recette seront inscrites au budget 2021 comme suit :

- Opération 258 - Travaux au Presbytère - Art D 2188 : 5600 €
- - Art R 1328 : 1130 €

AUTORISE à liquider et mandater cette dépense d'investissement avant le vote du budget, dans le cadre de l'application de l'article L. 1612-1 du CGCT et au vu de l'urgence de cette dépense en cette période de chauffe

ADOpte A L'UNANIMITE

6.3. DETR – DSIL – Programme des travaux 2021

L'adjointe en charge des finances, présente deux programmes de travaux pouvant bénéficier d'une subvention de l'Etat, à savoir la DETR.

Les dossiers complets doivent être déposés avant le 26/02/2021.

▪ Réaménagement de la rue Grendel et Blés

L'adjointe des finances commente le projet d'aménagement de la rue Grendel et partiellement de la rue des Blés.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et rénovation des branchements d'assainissement ont démarré le 13 janvier 2021 sous la maîtrise d'œuvre du SDEA.

La municipalité estime opportun de profiter de ce chantier pour réaménager et sécuriser la rue Grendel et partiellement la rue des Blés.

Cet aménagement prévoit la démolition et pose d'enrobés sur la totalité de la voie et une partie de la rue des Blés.

Son éclairage public sera rénové et remplacé par un éclairage led contribuant à une économie d'énergie. Les réseaux téléphone et télédistribution seront également rénovés.

Le coût total de cette opération est estimé à 337 353,98 € HT, soit 404 824,77 € TTC.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Entendu le 1^{er} adjoint en ses explications complémentaires et après un large débat,

Le conseil municipal

DECIDE * de retenir le programme d'aménagement et de sécurisation de la rue Grendel/Blés
* d'inscrire un crédit de 337 353,98 € HT, soit 404 824,77 € TTC au budget 2021 si la situation financière le permet

AUTORISE Mme la Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR Et de la CCRM.

DIT que ces travaux pourront démarrer à partir de septembre 2021, sous réserve d'obtention des subventions escomptées

VALIDE le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET - AMENAGEMENT RUE GRENDEL							
DEPENSES	MONTANT NON SUBVENTIONNABLE HT	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT	%	RESSOURCES	MONTANT NON SUBVENTIONNABLE HT	MONTANT SUBVENTION HT	%
Travaux de voirie	229 529,48 €			AIDES PUBLIQUES (1) :			
Telephona				- Union européenne			
Télédistribution	48 216,00 €			- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)			
Eclairage public		59 608,50 €	100,00 %	- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		17 880,00 €	30,00 %
Installation signalisation chantier		2 000,00 €		- ÉTAT autre (préciser) :			
fouilles en tranchées		10 750,00 €		- Région			
remblai		3 500,00 €		- Département			
grillage avertisseur massif pour candélabres		430,00 €		- Groupement de communes		29 800,00 €	49,99 %
gaines		3 000,00 €		- Autre commune			
mâts d'éclair public		980,00 €		- Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)			
mesure de stabilité des mâts		10 500,00 €		- Aides publiques indirectes			
15 luminaires		2 250,00 €		Autres			
câbles		12 000,00 €		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES		47 680,00 €	79,99 %
câbles cuivre		4 410,00 €		Autofinancement			
plan de recouvrement		2 450,00 €		Fonds propres			
raccordement et réglage		700,00 €		Emprunts (2)	277 745,48 €	11 928,50 €	20,01 %
dépose EP existant		600,00 €		Crédit-bail			
divers et imprévus		3 000,00 €		Autres - aides privées (CAF par ex.) (2)			
A DÉCHARGER (s'il y a lieu)		2 838,50 €					
Recettes nettes générées par l'investissement	0,00 €	0,00 €		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	277 745,48 €	11 928,50 €	20,01 %
TOTAL DÉPENSES	277 745,48 €	59 608,50 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	277 745,48 €	59 608,50 €	100,00 %
TOTAL DÉPENSES HT	337 353,98 €			TOTAL RESSOURCES CUMULES HT	337 353,98 €		

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

ADOpte PAR 15 VOIX POUR – 1 ABSTENTION - 5 VOIX CONTRE (EHRHART Katia, CROVISIER Catherine, DEICHLER Nathalie, DE SOUSA Muriel, MATHEU Arnaud)

- **Aménagement d'une aire de jeux et sécurisation du parking de la salle polyvalente/Multisport**

L'adjointe des finances présente un projet d'ensemble comprenant une création d'une aire de jeux et un aménagement et sécurisation des abords de la salle polyvalente avec intégration d'un éclairage aux normes.

Aire de jeux :

Un chiffrage avait été sollicité pour la création d'une aire de jeux devant s'intégrer en harmonie avec les 2 salles sportives et festive existantes tout en sécurisant l'ensemble par des cheminements piétons.

Le projet prévoit divers jeux pour les jeunes enfants, un terrain multisport extérieur en gazon synthétique, un terrain de pétanque ; le tout agrémenté de plantations et mobilier urbain.

Le coût de cette réalisation est estimé à 153 716.50 € HT, soit 184 459.80 € TTC

Entendu en ses explications complémentaires le 1^{er} adjoint,

Après discussion, le conseil municipal

DECIDE	* de retenir le programme d'aménagement d'une aire de jeux aux abords de la salle polyvalente/multisport * d'inscrire un crédit de 153 716,50 € HT, soit 184 459,80 € TTC au budget 2021 si la situation financière le permet
AUTORISE	Mme la Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR
DIT	que ces travaux pourront démarrer à partir d'octobre 2021 et sous réserve d'obtention de la subvention escomptée
VALIDE	le plan de financement comme suit :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET - AIRE DE JEUX

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%					
TRAVAUX AIRE DE JEUX Travaux préalables travaux de terrassement bordures et revêtements y compris terrain de pétanque plantations mobilier urbain jeux et compris terrain multisport gazon stynthétique	3 750,00 € 31 668,00 € 32 998,50 € 7 760,00 € 5 005,00 € 62 576,00 € 9 959,00 €	2,44 % 20,60 % 21,47 % 5,05 % 8,26 % 40,71 % 6,48 %	AIDES PUBLIQUES (1) : – Union européenne – ÉTAT : dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) – ÉTAT : dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) – ÉTAT autre (préciser) : – Région – Département – Groupement de communes – Autre commune – Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.) – Aides publiques indirectes Autres	46 114,95 €	30,00 %					
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES			46 114,95 €	30,00 %			
			Autofinancement Fonds propres Emprunts (2) Crédit-bail Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)			107 601,55 €	70,00 %			
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT					107 601,55 €	70,00 %	
			TOTAL DÉPENSES HT					153 716,50 €	100,00 %	
			TOTAL RESSOURCES HT					153 716,50 €	100,00 %	

ADOpte PAR 17 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS - 1 VOIX CONTRE (WEBER Sylvain)

Aménagement et sécurisation des abords de la salle polyvalente/multisport

Le parking actuel de la salle polyvalente montre d'importantes fissures et mosaïques au niveau de l'enrobé. Les plantations (frênes) mises en place à l'époque le long de la Départementale et du parking, dépérissent. Ils sont dangereux pour la circulation tant côté route que côté parking. L'écoulement des eaux de pluie dans les avaloirs est néfaste.

Le réaménagement et sécurisation du parking avec un cheminement PMR et la gestion des eaux de pluie par infiltration serait nécessaire

Un chiffrage a été demandé. Son coût total s'élève à 222 572,93 € HT, soit 267 087,51 € TTC, réparti comme suit

à 88 121,88 € HT pour la voirie (marquage, signalisation spécifique des places PMR et sécurisation des abords)

à 58 014,75 € HT pour l'assainissement eaux pluviales

à 76 436,30 € HT pour l'éclairage public aux normes

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Soit un coût total : 222 572,93 € HT – 267 087,51 € TTC

Entendu en ses explications complémentaires le 1^{er} adjoint,

Après discussion, le conseil municipal

DECIDE * de retenir le programme d'aménagement et de sécurisation du parking de la salle polyvalente/multisport
* d'inscrire un crédit de 222 572,93 € HT, soit 267 087,51 € TTC au budget 2021 si la situation financière le permet

AUTORISE Mme la Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la CCRM

DIT que ces travaux pourront démarrer à partir d'octobre 2021, sous réserve d'obtention des subventions escomptées

VALIDE le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET - AMENAGEMENT & SECURISATION PARKING SALLE POLYVALENTE/MULTISPORT							
DEPENSES	MONTANT NON SUBVENTIONNABLE HT	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT	%	RESSOURCES	MONTANT NON SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT	%
Assainissement - Eaux pluviales	69 617,70 €			AIDES PUBLIQUES (1) :			
Travaux de voirie	84 521,88 €			– Union européenne			0,00 %
Voie : guidage PMR		3 600,00 €	4,50 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)			0,00 %
Eclairage public		76 436,30 €	95,50 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		24 010,89 €	30,00 %
installation et signalisation chantier				– ÉTAT autre (préciser) :			0,00 %
fouilles en tranchées		7 500,00 €		– Région			0,00 %
remblai gravier		1 400,00 €		– Département			0,00 %
grillage avertisseur		150,00 €		– Groupement de communes		37 400,00 €	46,73 %
19 massifs pour candélabres		4 750,00 €		– Autre commune			0,00 %
chambre de tirage		1 400,00 €		– Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)			0,00 %
gaines polyéthylène		760,00 €		– Aides publiques indirectes			0,00 %
ensemble de 19 mâts		45 700,00 €		Autres			0,00 %
câble U1000R02V		3 000,00 €		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES		61 410,89 €	76,73 %
câble cuivre		1 900,00 €		Autofinancement			
armoire de commande		4 000,00 €		Fonds propres			
plan de récolement		1 000,00 €		Emprunts (2)	154 139,58 €	18 625,41 €	23,27 %
raccordement réglages et contrôles		350,00 €		Crédit-bail			0,00 %
dépose EP existant		800,00 €					
divers et imprévus		2 226,30 €		Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)			0,00 %
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)				SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	154 139,58 €	18 625,41 €	23,27 %
Recettes nettes générées par l'investissement	0,00 €			TOTAL RESSOURCES	154 139,58 €	80 036,30 €	100,00 %
TOTAL DÉPENSES	154 139,58 €	80 036,30 €	100,00 %	TOTAL DÉPENSES CUMULES HT	234 175,88 €		
TOTAL DÉPENSES HT	234 175,88 €						

ADOpte PAR 17 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS - 1 VOIX CONTRE (WEBER Sylvain)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

6.4 Dépenses à imputer à l'article 6232

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2017 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le Comptable pour le paiement des mandats de dépenses,

Vu l'instruction comptable M14

Vu l'instruction codificatrice 07-24MO du 30 mars 2007,

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses (Fêtes et cérémonies) revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 - Fêtes et cérémonies.

Considérant la demande faite par la Trésorerie,

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objet et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des vœux de nouvelle année,
- les fleurs, gravures, médailles, gratifications, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, noces d'or, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autre frais liés à leurs prestations.
- les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles.
- les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 - fêtes et cérémonie dans la limite des crédits inscrits au budget

ADOpte A L'UNANIMITE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

6.5. Avenant au bail de la maison de retraite St Martin – Factures de gaz

La commune a pu bénéficier de tarifs avantageux dans le cadre d'un groupement de commande engagé par la CCRM pour la fourniture de gaz.

Le contrat gaz de la maison de retraite St Martin de Hilsenheim arrivant également à échéance au 1^{er} janvier 2021 et n'étant pas intégré dans ce groupement, il est proposé de rajouter ce point de livraison à la facturation de la commune et de récupérer les montants réels auprès de la maison de retraite St Martin, en accord avec celle-ci.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de rajouter le PDL de la Maison de retraite St Martin à la facturation de la commune
- de refacturer les coûts réels auprès de la Maison de retraite St Martin
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de la commune

AUTORISE la Maire à signer l'avenant à établir entre les 2 parties

ADOpte A L'UNANIMITE

7. DIVERS ET COMMUNIQUEs

- Problème de salage des rues du village après les importantes chutes de neige – vitesse excessive de certains véhicules
- Les conseillers municipaux sont informés des possibilités de remboursement des frais de garde d'enfants des élus qui assistent à des séances du conseil municipal ou réunions de commissions
- Les résidents de la Maison de retraite St Martin ont pu bénéficier de la vaccination. Quelques doses restantes ont pu être administrées à des personnes vulnérables du village.
- Face aux nombreuses dégradations, il a été décidé de fermer le city parc au public. Seules les écoles pourront l'utiliser
- Grève des écoles : Un service minimum doit être assuré par la commune lors des journées de grève. Mr Arnaud MATHIEU lance un appel aux volontaires pour compléter cette liste qui doit être mise à jour

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 h 10.

Fait à Hilsenheim le 19/02/2021
La Maire
Mireille MOSSER